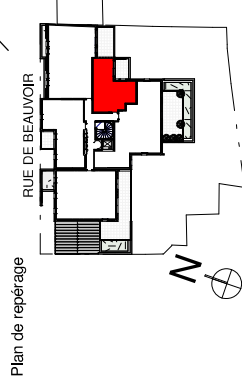


2 rue de BEAUVOIR - 44340 BOUGUENAIS

Construction de 22 logements collectifs
et de locaux d'activités



AETHIC
FILIALE DE
DEMATHIE
REARD
SOPPOLE
Gisèle Hallini - 442

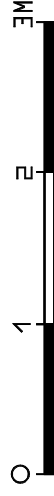


Type	Niveau	Numéro
T2	R+3	A304
Désignation		Surfaces
ENTREE		3.47 m²
SEJOUR-CUISINE		26.29 m²
CHAMBRE		11.94 m²
SDE		5.14 m²
Surface Habitable Totale		46.84 m²
BALCON		7.81 m²
Nota : la surface de placard est incluse dans celle des pièces attenantes		
Plan de réservation		
16 septembre 2025	Indice 1	

Nota : la surface de placard est incluse dans celle des pièces attenantes

Plan de réservation

16 settembre 2025	Indice 1
-------------------	----------



- | AP | Alège pleine | PL | Placard | HSP/HSPF | Hauteur sous plafond / faux-plafond | | Cloison séparative SAD | | Emplacement cuisson |
|-----|--------------------------|----|--------------------|---|---|---|--|---|---|
| AVF | Alège vitrée fixe | GC | Garde-corps |  | |  | |  | |
| VB | Vitré roulant électrique | PV | Pare-vue | | Tableau électrique |  | |  | |
| OB | Fenêtre oscillo battante | RP | Robinet de puisage |  | | | Ballon d'eau chaude sanitaire |  | Emplacement pour évier |
| PF | Porte-Fenêtre | SS | Sèche-serviettes | | Soffite ou faux-plafond
HSP-2,20m mini | | Trappe d'accès
(servitude de passage gainé) |  | Emplacement pour lave-vaisselle (LV), lave-linge (LL) (parfois lave-linge sous chaudière) |

Nota : En fonction des nécessités techniques de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif. Les surfaces indiquées sont approximatives, les soffites, faux plafonds, rebords, gaines, sont susceptibles d'évoluer en situation, en nombre et en dimension. La végétation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobilier et cuisine (meubles, plans de travail) ne sont pas fournis et ne sont placés qu'à titre indicatif. Les accès aux terrasses et prolongements extérieurs peuvent comporter un surbot ou hauteur de marche à franchir (se référer réglementation PMR).